

**Patrice MARTIN-LALANDE**

Député de Loir-et-Cher

***interroge le Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique***

**Emmanuel MACRON**

**sur le Plan "France Très Haut Débit"**

dans le cadre de l'examen en commission élargie

des crédits budgétaires de la mission "Économie" du PLF 2016

à l'Assemblée nationale, le jeudi 29 octobre 2015

**M. Patrice Martin-Lalande.** Je voudrais concentrer mon intervention sur les questions relevant du programme « France Très haut débit ».

Ma première préoccupation porte sur les opérations de montée en débit.

Pour les zones les moins denses en milieu rural, ces montées en débit constituent une solution d'accès au très haut débit, difficilement remplaçable à court terme. Malheureusement, cette solution a subi cette année deux remises en question qui pourraient, si elles persistaient, empêcher l'utilisation de la montée en débit et pénaliser ainsi les zones rurales.

La première remise en cause de la montée en débit tient à l'ouverture par la Commission européenne d'une procédure d'infraction pour aides d'État aux investissements de montée en débit réalisés par les collectivités.

Cette procédure d'infraction est aussi étonnante qu'inquiétante. Étonnante, parce qu'il aurait été logique de vérifier la compatibilité avec la législation européenne des règles de financement par le Fonds national pour la société numérique (FSN) avant de les édicter : cela a-t-il été fait et avec quel résultat ?

Étonnante également, car les montées en débit réalisées en 2014 et 2015 ont, dans un département comme le mien, le Loir-et-Cher, bénéficié des crédits de l'Union européenne : où est la logique des financements publics ?

Inquiétante, parce que cette procédure d'infraction bloque les dossiers déposés au FSN. Cette procédure retarde, pour les travaux en cours de réalisation ou déjà réalisés, le versement de la subvention acquise, entraînant des problèmes de trésorerie et le risque de devoir trouver un financement de substitution.

La seconde remise en cause de la montée en débit est le fait de Bercy.

En effet, depuis le printemps dernier, la direction générale des finances publiques (DGFIP) a déclaré inéligible à la récupération de TVA les opérations de montée en débit. Pourtant, ces opérations bénéficiaient, jusqu'à la fin 2014, du remboursement via le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

Cette inéligibilité est justifiée par l'insuffisance des recettes de montée en débit pour bénéficier de la qualification d'activité commerciale. C'est pour le moins paradoxal, puisque la faiblesse des recettes commerciales est par définition le lot des projets couvrant les zones les moins denses. Si les recettes commerciales étaient bonnes, le secteur privé s'y serait intéressé. Ce sont, à nouveau, les territoires les moins denses qui vont être pénalisés par cette nouvelle règle de la DGFIP. Les futurs travaux vont coûter 20 % plus cher. Les travaux entraîneront une dépense non prévue de 20 %, dans le contexte de grande tension budgétaire que nous connaissons.

Quelles solutions le Gouvernement envisage-t-il : revenir à la récupération en vigueur jusqu'à l'an dernier ? Utiliser les recettes de TVA, que l'État continue d'empocher sur la montée en débit, pour augmenter la subvention de l'État, sous réserve, naturellement, de conformité aux règles européennes ? Laisser Orange, et les utilisateurs qu'il représente, payer une redevance plus importante pour l'utilisation du réseau de montée en débit, au risque de rendre ces zones peu denses moins attrayantes encore pour les opérateurs ?

La couverture en téléphonie mobile est un autre sujet de préoccupation.

Le plan d'achèvement de la couverture est une bonne chose. Mais le programme de 1 000 pylônes risque d'être retardé par les fortes contraintes budgétaires des collectivités

territoriales chargées de construire ces pylônes, par le risque de non-remboursement de la TVA. Pour les 200 pylônes de fin du programme « zones blanches », les collectivités territoriales ne paient qu'un loyer symbolique d'un euro : on ne peut donc pas parler de recettes commerciales ! Ce programme pourrait enfin être retardé par le risque de remise en cause des engagements des opérateurs de télécommunications électroniques, après les augmentations du taux de la taxe sur les services fournis pour financer France Télévisions.

Je n'ai pas le temps d'évoquer l'incertitude qui plane sur le respect des engagements de couverture des zones d'appel à manifestation d'intentions d'investissement (AMII) – à la suite de la fusion entre Numericable et SFR. Celle-ci menace d'alourdir le volume des travaux à la charge des collectivités publiques, dans les zones où Numericable ne serait plus volontaire pour investir. Comment le plan « France Très haut débit » serait-il ajusté, à la hausse, dans l'hypothèse de cette charge supplémentaire imposée aux collectivités ?

**M. Emmanuel Macron**, *ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique.*

M. Martin-Lalande, s'agissant des modalités de financement du plan « Très haut débit », celui-ci bénéficiera entre 2012 et 2022 de 20 milliards d'euros d'engagements, dont 6 milliards d'euros d'engagements publics portés à égalité par les collectivités et l'État. Les zones considérées comme denses et les zones intermédiaires dites AMII profiteront d'engagements financiers exclusivement privés, les crédits publics étant destinés aux territoires moins favorisés. Les crédits de l'État sont notamment dédiés aux zones rurales, où le déploiement du très haut débit s'avère le moins rentable et où les opérateurs risquent donc de ne pas investir. Le PIA a mis à disposition 900 millions d'euros – qui suffisent pour l'heure – et le programme 343 comporte les lignes budgétaires qui permettront d'aller plus loin. Le défi consiste aujourd'hui à accélérer la mise en œuvre du plan, notamment l'investissement de la part privée en zones AMII, qui a pris du retard. L'été dernier, nous avons constitué un cahier des charges pour simplifier les règles des réseaux publics et clarifier les modes de financement.

Vous m'interrogez ensuite sur l'articulation entre la Nouvelle France industrielle, les filières et le PIA. Le pilotage de notre politique industrielle doit être cohérent : si l'État n'a pas à définir la stratégie des acteurs économiques, il doit avoir une vision quant aux secteurs clés, à l'organisation des filières et à la focalisation des crédits publics. C'est la tâche qui incombe à la Nouvelle France industrielle. Mon prédécesseur avait mis en place trente-quatre plans ; à

l'issue d'une première année de fonctionnement, nous avons arrêté les plans non viables ou arrivés à maturité pour parvenir, grâce aux synergies entre les plans restants, aux fameuses neuf solutions industrielles. En effet, la distinction entre l'industrie et les services se brouille aujourd'hui. Pour réussir dans la compétition internationale, il s'agit non de produire un objet ou une offre industrielle matérielle tout en proposant, par ailleurs, des services, mais d'offrir une solution complexe à un client. C'est ainsi que se réconcilient l'industrie classique, le numérique et les services.

Au cœur de cette évolution se trouve la révolution des objets connectés, qui permet une formidable déconcentration des solutions industrielles. La transformation en cours du modèle productif doit nous faire repenser l'ensemble des chaînes logistiques ; source d'espoir, elle doit devenir l'un des vecteurs de notre renaissance industrielle. Demain, le défi ne sera plus de savoir qui produira des tubes en acier pour les envoyer à l'autre bout du monde – la production est d'ailleurs en train de se relocaliser –, mais qui saura apporter la solution la plus pertinente, combinant un objet industriel ou une entreprise numérisée et robotisée, et les services attachés qui contribueront à la valeur. Notre montée en gamme et notre différenciation passeront par notre capacité à produire des séries plus courtes, plus proches du marché final, en émettant moins de CO<sub>2</sub>, en recourant davantage au numérique et en proposant des services attachés – qui représentent autant d'opportunités d'emplois à faible qualification. Solution par solution, c'est tout cet ensemble que nous devons repenser, même si cela revient à casser beaucoup de repères et de façons traditionnelles d'organiser la production.

Au cœur de la matrice des Neuf solutions industrielles, l'Alliance pour l'industrie du futur vise précisément cette transformation du modèle productif, que j'ai vue à l'œuvre dans plusieurs entreprises françaises et nombre d'entreprises allemandes. La diminution de la pollution résulte de la réduction de la chaîne logistique et du recours accru au numérique, mais surtout de la réorganisation complète de la chaîne de production et de la structure de l'offre. Ainsi, cette transformation industrielle promet une vraie réconciliation entre les impératifs productifs et environnementaux, qu'il ne faut plus opposer. J'ai souhaité que ces neuf solutions, comme les trente-quatre plans, soient pilotés par les industriels, avec le soutien des services de l'État et des collectivités, mais également des filières professionnelles et des branches. En effet,

notre tissu industriel – comme, à présent, les services – se structure en filières ; pour éviter la déconnexion avec la réalité économique, nous avons choisi de reconstituer ce lien.

Le Conseil national de l'industrie (CNI) est un autre instrument qui permet, à travers les filières industrielles, d'organiser le rapport entre donneurs d'ordre et sous-traitants, ainsi que les politiques d'investissement et la politique de formation. Cette dernière apparaît fondamentale ; il y a plusieurs mois, j'ai demandé au CNI de faire un rapport sur le sujet, qui a été remis il y a quinze jours à Myriam El Khomri, à Najat Vallaud-Belkacem et à moi-même. En effet, pour réussir ce grand changement, il faut former les salariés et les accompagner dans la transformation du tissu industriel. Le PIA permet de financer les trente-quatre plans, devenus neuf solutions, à hauteur de 3,5 milliards d'euros. D'autres programmes bénéficient d'appels d'offres complémentaires ; mais les filières du CNI, au-delà de leurs frais de fonctionnement – pris en charge par la direction générale des entreprises –, ne mobilisent pas le PIA. Cette instance réunit les partenaires sociaux et les organisations professionnelles et patronales pour mener une discussion stratégique qui se décline branche par branche ; les crédits du PIA sont pour leur part focalisés sur la Nouvelle France industrielle.

Dès le début de la mise en place du plan « Très haut débit », nous avons pris contact avec la Commission européenne ; des discussions ont été engagées début 2013. Nos interactions se déroulent normalement, au rythme de la Commission : celle-ci n'a pas ouvert de procédure sur le sujet de la montée en débit, la longueur des discussions découlant de l'ampleur du plan. Actuellement, nous sommes en train de répondre aux questions qui nous sont adressées par les services de la Commission. Nous entretenons d'excellentes relations avec la commissaire Margrethe Vestager ; nos échanges sont dépassionnés et professionnels. À la mi-novembre, je me rendrai à Bruxelles pour la rencontrer car les dernières interactions nous donnent bon espoir pour que le régime-cadre qui évite à chaque collectivité de devoir notifier son projet soit autorisé très prochainement, peut-être avant la fin de l'année. S'il faut rester prudent – claironner un message rassurant risque de crispier les travaux techniques en cours –, la décision devrait nous être favorable. Toutefois, elle ne devrait pas ralentir le plan, comme le montre l'accord de principe donné cette semaine dans la région Nord-Pas-de-Calais pour 180 millions d'euros. Il nous faut continuer à simplifier les règles pour parvenir à des réponses qui s'articulent au niveau régional et se déclinent sur les bons territoires, pour avancer au plus vite.



Pour ce qui est du FCTVA, j'ai conscience de la difficulté que cette question représente pour les collectivités territoriales. Je continue à en débattre avec mes collègues chargés du budget et espère que nous arriverons à une réponse constructive sinon en loi de finances, du moins en loi de finances rectificative. Ces investissements d'avenir correspondent à l'architecture que nous avons envisagée ; je suis donc tout à fait en phase avec vous.